

Bureau du président

Le 30 novembre 2011

Madame Rohini Peris, présidente  
Monsieur Michel Gaudet, vice-président  
Association pour la santé environnementale  
6 Trianon  
Dollard-des-Ormeaux (Québec)  
H9A 2H8

**N/Réf.:** C2079\_11  
**Objet :** Demande d'avis – hypersensibilités environnementales à titre  
d'handicap au sens de la Charte québécoise

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Vice-président

Au nom de monsieur Gaétan Cousineau, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, j'accuse réception de votre correspondance du 21 novembre 2011, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Soyez assurés que votre correspondance a été portée à la connaissance du président. Nous vous remercions d'avoir soumis cette question à notre attention.

La définition du motif handicap dans la Charte des droits et libertés de la personne retenue par notre Commission ainsi que l'interprétation de ce motif par les tribunaux du Québec est suffisamment large et ouverte pour que les personnes qui souffrent d'hypersensibilités environnementales puissent invoquer ce motif. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a consacré beaucoup d'efforts à faire reconnaître une définition très englobante du motif handicap afin d'assurer la protection et la défense des droits du plus grand nombre de personnes. À cette fin, elle ne privilégie pas une approche, handicap par handicap, dans ses avis visant une meilleure reconnaissance des droits de la personne. C'est dans le cadre de ses enquêtes, compte tenu des circonstances propres à chaque cas, qu'elle peut se prononcer sur des situations particulières.

.../2

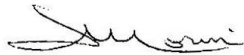
Madame Rohini Peris, présidente  
Monsieur Michel Gaudet, vice-président  
Le 30 novembre 2011

/2

Par ailleurs, la Commission offre un service-conseil en matière d'accommodement raisonnable qui offre aux employeurs et décideurs des conseils et du soutien pour toute question relative à l'accommodement.

Soyez assurés que ces informations seront transmises aux directions concernées afin qu'elles soient sensibilisées à cette problématique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Josée Morin  
Adjointe à la présidence

JM\at